

Délibération n°01

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
8 janvier 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
22 janvier 2020

Objet :
Ecole de musique
intercommunale d'Ennezat –
RLV : tarifs applicables à
compter de septembre 2020

L'AN deux mille vingt le mardi 14 janvier, le conseil communautaire, convoqué le 8 janvier 2020 s'est réuni à la salle Epigée à LUSSAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M Philippe COULON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Sylvie MOIGNOUX, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Annick DAVAYAT, a donné pouvoir à M Philippe COULON,
- M Jacquie DIOGON, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Daniel GRENET
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD

Absents :

- M François CHEVILLE
- M Thierry ROUX
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M Christian ARVEUF

Rapport n°01 – Ecole de musique intercommunale d’Ennezat –RLV : tarifs applicables à compter de septembre 2020

Vu la délibération n°20180911.01.02 du conseil communautaire du 11 septembre 2018 par laquelle RLV a déterminé l’intérêt communautaire pour les compétences obligatoires et optionnelles notamment pour les équipements culturels,

Vu la délibération n°20180924.02 du conseil communautaire du 24 septembre 2019 fixant les tarifs de l’école de musique pour l’année scolaire 2019-2020,

Considérant que l’école de musique de RLV, accueille des enfants âgés d’au moins 5 ans et des adultes, que la priorité est donnée aux enfants résidant sur le territoire de RLV puis dans l’ordre des priorités et des places disponibles : aux adultes de ce territoire, aux enfants extérieurs, aux adultes extérieurs au territoire RLV,

Considérant la délibération n°20190709.26 relative aux conventions de partenariat avec les écoles municipales de musique du territoire,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l’unanimité :

- approuve les tarifs de l’école de musique d’Ennezat-RLV, ci-dessous applicables à compter du mois de septembre 2020 :

MONTANT ANNUEL :

Barème	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Hors RLV
Formation musicale seule	86,00 €	135,00 €	148,00 €	153,00 €	158,00 €	163,00 €	180,00 €	449,00 €
Formation musicale + pratique instrumentale	95,00 €	139,00 €	178,00 €	215,00 €	308,00 €	366,00 €	400,00 €	759,00 €

BAREME SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF = Revenu fiscal de référence / nombre de parts) :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Jusqu’à 3 158 €	Jusqu’à 3 954 €	Jusqu’à 5 524 €	Jusqu’à 6 811 €	Jusqu’à 7 712 €	Jusqu’à 11 525 €	Au-dessus de 11 525 €

Abattements à compter du 2ème enfant pratiquant un instrument :

15% pour une 2^{ème} inscription, 30% pour une 3^{ème} inscription, 40% pour une 4^{ème} inscription, 50% pour une 5^{ème} inscription.

Abattements :

40% pour la pratique d’un 2^{ème} instrument.

25% pour les élèves inscrits à l’Orchestre d’Harmonie d’Ennezat.

Location d’instrument:

31 € par trimestre (sauf accordéon, 60 € par trimestre) pour les élèves résidant sur RLV.

Hors RLV : 120 € à 300 € selon l’instrument.

Durée maximum de location : deux ans.

Chorale adultes, atelier vocal:

78 € par année scolaire.

Ateliers pratiques collectives :

300 € par année scolaire.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 15 janvier 2020

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Communauté d’Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre et qu’un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l’Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200114-
DELIB2020011401-DE
Date de télétransmission : 21/01/2020
Date de réception préfecture : 21/01/2020